



DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 191_24

Objet : Attribution du marché de « Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Thyez », n° S-PA-202424

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique prévoyant la passation d'un marché public selon une procédure adaptée ouverte ;

Vu la délibération n° DEL2024_06 en date du 28 mars 2024 modifiant les délégations accordées par le Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de maîtrise d'œuvre, d'études, de prestations intellectuelles, de fournitures, de services et de travaux d'un montant inférieur ou égal à 215 000 € HT ainsi que tous leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) est composée de 10 communes pour une population d'environ 47 000 habitants. Dans le cadre de sa compétence gestion des déchets, elle est compétente en matière de collecte, tri et traitement de la collecte sélective.

De ce fait, elle possède sur son territoire 7 déchèteries : Cluses, Scionzier, Thyez, Mont-Saxonnex, Le Reposoir, Flaine et Arâches-la-Frasse.

La déchèterie de Thyez située rue des Cyrès a vu sa fréquentation augmenter dans les dernières années. Aujourd'hui, sa configuration actuelle, ne correspond plus aux besoins.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la déchèterie actuelle et d'apporter un meilleur service aux usagers, la 2CCAM souhaite l'agrandir.

Pour cela, la 2CCAM lance un marché de maîtrise d'œuvre ayant pour but de définir les missions de maîtrise d'œuvre en vue de l'extension et de la réhabilitation de la déchèterie de Thyez.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation a été transmise à la publication sur le profil d'acheteur MP74.fr de la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes et au Dauphiné Libéré le 27 août 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au 23 septembre 2024 à 12h00.

La durée prévisionnelle du marché est de 36 mois. Celui-ci n'est pas alloti.

Les critères d'attribution des offres mentionnés dans le règlement de consultation sont pondérés de la façon suivante :

DP 191_24 Attribution du marché de « Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Thyez », n°S-PA-2024-24

- Prix des prestations : 50 %
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 35 %
- Impact environnemental : 15 %

L'ouverture des plis a été effectuée le 25 septembre 2024. Trois offres dématérialisées ont été reçues dans les délais. L'analyse des offres techniques et financières a été réalisée par le service technique opérationnel.

En cours d'analyse, une demande de précision et d'optimisation financière a été adressée à un candidat via le profil acheteur de la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes, en date du 10 octobre 2024. Le candidat a répondu dans les délais impartis.

La commission MAPA réunie en date du 7 novembre 2024 propose d'attribuer le marché au groupement composé des entreprises suivantes :

- YEG ARCHITECTURE mandataire du groupement solidaire domicilié 269 chemin du Servage – 38330 Saint-Ismier, architecte ;
- SAS Alain PANGAUD, domicilié 40 route de la Chapelle, la Féclaz – 73230 Les Déserts, économie de la construction ;
- SAS STEBAT, domicilié 67 chemin de la Charrette – 73200 ALBERTVILLE, bureau d'études techniques des structures en bâtiment et génie civil, maîtrise d'œuvre de travaux du bâtiment ;
- SAS SAFEGE, domicilié Savoie Technolac 48 avenue du Lac du Bourget – BP 318 – 73377 Le Bourget du Lac Cédex, bureau d'études techniques VRD / Déchets et OPC ;
- SARL (EI) LE SENS DU PAYSAGE, domicilié 9 rue Sir Alfred Garrod – 73100 Aix-les-Bains, paysagiste ;
- SARL THERMI-FLUIDES, domicilié 31 C rue du Four – 01350 CULOZ, bureau d'études techniques fluides,

Ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 143 640,00 € HT soit 172 368,00 € TTC.

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de « Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Thyez » au groupement composé des entreprises suivantes :

- YEG ARCHITECTURE mandataire du groupement solidaire domicilié 269 chemin du Servage – 38330 Saint-Ismier, architecte ;
- SAS Alain PANGAUD, domicilié 40 route de la Chapelle, la Féclaz – 73230 Les Déserts, économie de la construction ;
- SAS STEBAT, domicilié 67 chemin de la Charrette – 73200 ALBERTVILLE, bureau d'études techniques des structures en bâtiment et génie civil, maîtrise d'œuvre de travaux du bâtiment ;
- SAS SAFEGE, domicilié Savoie Technolac 48 avenue du Lac du Bourget – BP 318 – 73377 Le Bourget du Lac Cédex, bureau d'études techniques VRD / Déchets et OPC ;
- SARL (EI) LE SENS DU PAYSAGE, domicilié 9 rue Sir Alfred Garrod – 73100 Aix-les-Bains, paysagiste ;
- SARL THERMI-FLUIDES, domicilié 31 C rue du Four – 01350 CULOZ, bureau d'études techniques fluides,

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 074-200033116-20241202-DP191_24-AR

S'LO

Ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 143 640,00 € HT soit 172 368,00 € TTC.

Article 2 : De signer le marché avec le groupement composé des entreprises suivantes :

- YEG ARCHITECTURE mandataire du groupement solidaire domicilié 269 chemin du Servage – 38330 Saint-Ismier, architecte ;
- SAS Alain PANGAUD, domicilié 40 route de la Chapelle, la Féclaz – 73230 Les Déserts, économie de la construction ;
- SAS STEBAT, domicilié 67 chemin de la Charrette – 73200 ALBERTVILLE, bureau d'études techniques des structures en bâtiment et génie civil, maîtrise d'œuvre de travaux du bâtiment ;
- SAS SAFEGE, domicilié Savoie Technolac 48 avenue du Lac du Bourget – BP 318 – 73377 Le Bourget du Lac Cédex, bureau d'études techniques VRD / Déchets et OPC ;
- SARL (EI) LE SENS DU PAYSAGE, domicilié 9 rue Sir Alfred Garrod – 73100 Aix-les-Bains, paysagiste ;
- SARL THERMI-FLUIDES, domicilié 31 C rue du Four – 01350 CULOZ, bureau d'études techniques fluides, pour les montants susvisés.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera publié sur le site internet de la ZCCAM.

Fait à Cluses, le 03 décembre 2024

Le Président,


Jean Philippe MAS



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 4 DEC. 2024 - 5 DEC. 2024
Publié sur le site internet de la ZCCAM le : 4 DEC. 2024
Le Directeur Général des Services de la Communauté de
Communes Cluses Arve et montagnes, Arnaud DEBRUYNE

DP 191_24 Attribution du marché de « Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la déchèterie de Theyez »,
n°S-PA-2024-24

